

Le Mot du Président

Les dispositions constitutionnelles du 17 décembre 1962 (révisées en avril 2002) permettent au Conseil National d'être étroitement associé à la conduite politique du Pays.

Même si cette constitution ne lui confère ni le contrôle politique du Gouvernement, ni même l'initiative des lois, les pouvoirs de l'Assemblée en matière législative ou budgétaire lui permettent néanmoins d'influencer fortement les décisions d'intérêt national.

Le domaine des compétences du Conseil National est consacré par les vingt-deux articles du Titre VII de la constitution sur les quatre-vingt-dix-sept que comporte la loi fondamentale de l'État. C'est dire la place essentielle de notre Assemblée dans les institutions de notre Pays.

Dès lors, l'on peut comprendre que fleurissent en ce début d'été des groupes politiques nouveaux, des cercles de réflexion, qui traduisent, d'une part, l'insatisfaction grandissante d'un très grand nombre de Monégasques concernant la majorité actuelle du Conseil National et, d'autre part, la volonté de s'exprimer dans la perspective des élections de février 2008.

Pour sa part, le RPM prépare cette échéance, mais il souhaite le faire avec un plus grand nombre de femmes et d'hommes qui partagent la même vision d'avenir pour Monaco. Il s'agit de celles et ceux qui non seulement déclarent s'attacher au socle identitaire du mouvement, mais surtout sont prêts par leurs actes à s'engager à respecter le principe de monarchie constitutionnelle et à rejeter dans les faits toute idée de monarchie parlementaire.

Il s'agit également du respect effectif de la séparation des pouvoirs ou des règles de la démocratie. Chacune et chacun de nous devons œuvrer pour notre Pays. Nous pouvons le faire sans nécessairement "s'encarter à un mouvement politique", mais en rejoignant celles et ceux qui salariés, travailleurs indépendants, commerçants, étudiants, chefs d'entreprise, fonctionnaires ou retraités souhaitent contribuer utilement au développement de Monaco.

Guy Magnan

L'interruption médicale de grossesse...

... un texte qui justifiait une réflexion préalable.

"... Ces débats manquaient de dignité et j'ai été, je l'avoue, extrêmement choqué"

Interview de S.A.S Le Prince Souverain - La Gazette de Monaco n°401 / 15 avril-14 mai 2007

Selon l'article 9 de la Constitution "**La religion catholique, apostolique et romaine est religion d'État**". Il paraît difficile en l'état de cette disposition d'envisager de doter le droit monégasque d'un texte en contradiction manifeste avec un dogme essentiel de l'Église catholique. Monseigneur BARSÌ a exprimé sa pensée sans la moindre équivoque.

Sur le plan procédural : Il eût été convenable qu'un dialogue préalable soit ouvert de manière à examiner les tenants et les aboutissants d'une affaire aussi importante et grave. C'est à ce dialogue que le Souverain a appelé récemment. On peut regretter que le Conseil National ait eu besoin qu'on le lui rappelle. En déposant une telle proposition de loi, dans les conditions dans lesquelles il l'a fait, **le Conseil National a mis le Gouvernement Princier dans une situation extrêmement difficile**. Si c'est involontairement on doit constater qu'il a fait preuve d'un manque incontestable de maturité politique et d'une incompétence impardonnable. Si c'est volontairement, alors on doit s'interroger sur ses buts véritables et ses arrière-pensées.

Sur le plan institutionnel en effet : Nul ne peut ignorer que l'article 66 de la Constitution dispose que :

"La loi implique l'accord des volontés du Prince et du Conseil National.

"L'initiative des lois appartient au Prince.

"La délibération et le vote des lois appartiennent au Conseil National.

"La sanction des lois appartient au Prince, Qui leur confère force obligatoire par la promulgation".

L'esprit et la lettre de ces dispositions impliquent que la décision appartient en définitive au Prince. Il a l'initiative de la loi. Il a le droit constitutionnel de refuser de transformer une proposition de loi en projet de loi. On doit l'accepter si on ne veut pas battre en brèche l'autorité du Souverain.

L'esprit et la lettre de ces dispositions impliquent que le Conseil National puisse défendre ses positions et discuter des arguments du Gouvernement, mais dans une logique de dialogue et non dans une logique d'affrontement, et qu'il doive accepter les conséquences des dispositions constitutionnelles.

Un tel affrontement dû au désir de l'Assemblée d'imposer sa volonté au Gouvernement ne peut que déclencher une crise institutionnelle grave et comporte des risques majeurs pour l'équilibre et l'avenir de nos institutions, pour celui de la Principauté et celui des Monégasques.

Ces derniers n'ont certainement pas élu la majorité actuelle pour qu'elle bouleverse nos institutions et mette en place à Monaco un régime parlementaire. Le RPM dénonce cette nouvelle manipulation de l'opinion publique par l'actuelle majorité. ■

Parking parcours Vita

Dans le cadre de l'Ordonnance Souveraine qui promulgue un parc de 4 hectares à l'Ouest englobant le parcours Vita et le déplacement du Bd du Jardin Exotique, le RPM pense qu'il serait opportun de réfléchir à un grand parking (V.L. et autocars) sous ces espaces verts.

L'emprise du projet, qui permettrait d'accueillir 3 000 véhicules et 60 autocars, pourrait atteindre 10 000 m² sur 6 niveaux **uniquement en Principauté**.

Les avantages de cette implantation seraient :

- Investissement et exploitation à Monaco,
- Accès direct à tous les véhicules venant de l'Ouest et de l'Est par le biais de la Moyenne Corniche,

- Dessertes piétonnières par le biais d'ascenseurs et de tapis roulants qui permettraient :

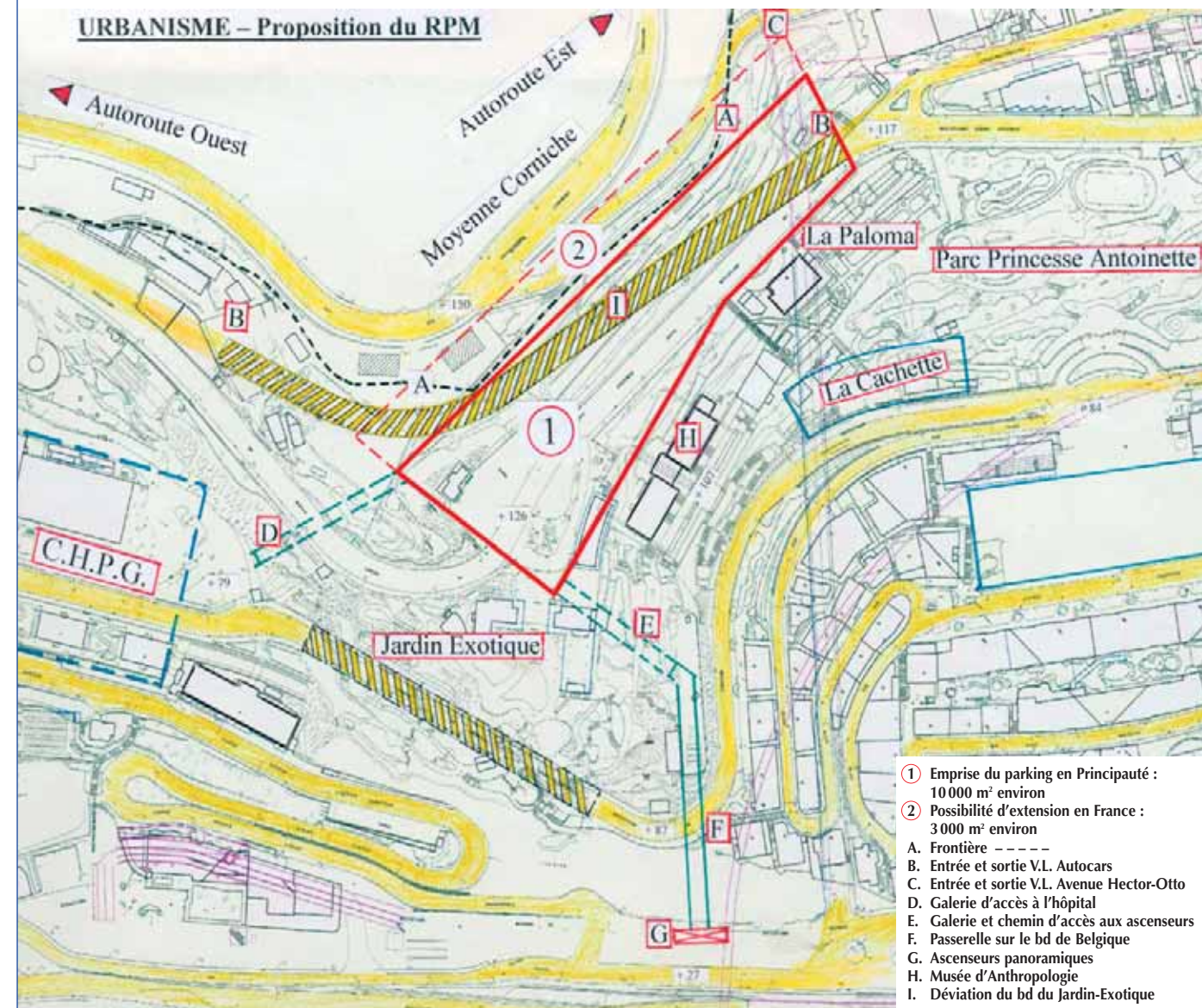
- aux pendulaires d'accéder directement au quartier de Fontvieille.
- aux touristes d'accéder à divers points de la Principauté en particulier à la Place d'Armes.
- aux spectateurs, aux supporters de se rendre au Stade Louis II pour les grands événements sportifs.
- aux personnes qui pourraient l'utiliser pour se rendre directement à l'hôpital.
- de dynamiser les entrées du Jardin Exotique.

- de diminuer la circulation dans les rues de la Principauté (respect de l'environnement).

- Ce projet n'hypothèque pas l'avenir de la nouvelle voie et d'éventuelles constructions futures.

- Dernier point important, les travaux pourraient commencer "dès demain" puisqu'ils ne sont pas tributaires d'autorisations étrangères.

Le RPM, fidèle à ses engagements envers Monaco et les Monégasques, a toujours privilégié les projets constructifs dans l'intérêt de tous et continuera, comme il l'a toujours fait, à présenter des projets ambitieux tournés vers l'avenir.



Une nouvelle rubrique vient enrichir notre Lettre

À partir de ce numéro, nous allons vous présenter les membres du Conseil Politique du RPM. Et ce, afin de vous permettre de mieux nous connaître.



**Francine
Pierre**

C'est avant tout pour Monaco que je me suis engagée au RPM.

Il me semblait qu'ayant beaucoup reçu de mon pays, je me devais de restituer un peu de ce que ce pays m'avait offert : une enfance heureuse malgré la guerre, une adolescence sereine, une vie riche, du travail, la sécurité, la paix.

Mon engagement au RPM est ancien. Il n'a pas varié. J'ai essayé d'apporter ma petite pierre à l'édifice que nous avons décidé de construire. J'ai été à l'écoute de mes compatriotes, des enfants par mon métier, des femmes au sein de l'Union des Femmes Monégasques, des locataires ayant été vice-présidente de son association dans le passé.

Aujourd'hui, je demeure une femme engagée sans ambition personnelle mais au service de mon pays.

Les valeurs morales, éthiques du RPM correspondent à mon attente.

Face aux turbulences du monde, je souhaiterais que Monaco demeure ce havre de paix afin que mes enfants, mes petits enfants, les générations futures puissent en profiter. C'est ensemble que nous devons lutter pour que notre Pays reste ce phare, envié de tous, dans le monde.



**Richard
Mullet**

Issu d'une famille monégasque depuis le XVIII^e siècle, je suis avocat au barreau depuis 1994.

Je constate un climat d'inquiétude général qui s'amplifie de jour en jour.

Depuis que le Conseil National a été élu sous sa forme actuelle, les grands équilibres institutionnels ont été malmenés, quelquefois bouleversés et cette image d'instabilité renvoie une image d'insécurité auprès des compatriotes, résidents et même des pays étrangers, ce qui ne cesse de m'inquiéter.

C'est exactement le contraire de ce qui existait auparavant, le contraire aussi de ce que nous souhaitons tous trouver en Principauté.

Au niveau interne, il est facile de constater au quotidien que les promesses électoralistes et démagogiques de la majorité ont fait de très nombreux déçus, ont découragé les plus ambitieux, anéanti les optimistes, chassés les compétents, en dehors des élus et certains de leurs proches qui se sont empressés de se distribuer quelques avantages matériels ou financiers en priorité.

Tout en clamant la transparence, l'opacité à bien des égards est systématiquement de mise.

Les Monégasques sont divisés alors que notre Peuple n'a été et ne sera fort que s'il demeure uni autour de Son Prince.

Enfin, je déplore le comportement inadmissible des élus de la majorité, soumis à leur Président tout puissant, le soutenant sans relâche malgré d'évidentes défaillances répétées.

Il y a là un manque de respect flagrant pour les générations passées et futures qu'il nous faut corriger.

Voilà les raisons de mon engagement politique.

Droit de réponse

Article Monaco Matin du 15 janvier 2007

En réponse à l'article de M. Raymond, Président de la Commission du Logement, paru dans le Monaco Matin du 15 janvier 2007, le RPM tient à faire valoir son droit de réponse et ainsi rectifier les contre vérités énoncées. Ainsi M. Raymond affirme que le RPM n'aurait livré que 200 logements dans la législature 1998-2003. Or, au terme de cette législature l'accroissement du parc domanial a été de 585 logements dont une partie sur le territoire français.

M. Raymond se gausse de la longueur de l'opération des Agaves. Cependant, il ne précise pas qu'elle se caractérisait par une opération tiroir impliquant la livraison des deux premiers bâtiments pour y reloger les propriétaires de locaux à démolir et ainsi permettre la construction du troisième bâtiment.

Il se vante que l'actuelle majorité a pu construire la Zone A en trois ans encore faudrait-il préciser que les terrassements, les soutènements et deux niveaux sur rez-de-chaussée (galerie, bureaux, parkings etc.) ont été réalisés sous notre majorité ce qui explique les délais raccourcis de construction.

L'UPM annonce aujourd'hui 838 logements à fin 2008 soit un déficit de près de 500 logements par rapport à son "Contrat avec les Monégasques".

La programmation des besoins en logement n'a pas été correctement évaluée. Par ailleurs, la délégation des constructions domaniales à la maîtrise d'ouvrage privée ne se justifiait pas. Sans même parler du gaspillage des compétences des fonctionnaires et agents de l'État du Service des Tra-

vaux Publics. Ces derniers, n'en doutons pas, auront apprécié de se voir "mis sur la touche". De plus, la plupart des entreprises monégasques des différents corps d'état ont été écartées dans les consultations de sous-traitances par les entreprises générales auxquelles ont été confiés les travaux en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Dans ce domaine également les termes du "Contrat UPM" ne seront pas respectés.

Le recours à la promotion privée a entraîné un surcoût initial de 61 millions d'euros. Cette augmentation aura pour conséquence de majorer de façon importante les loyers...

Réponse à Monsieur Cucchi

Lors de la galette des rois de l'UP, M. Cucchi a cru bon de parler de "M. Magnan et de sa clique" qui, selon lui, donnerait "une image déplorable de la vie politique de notre pays", pendant que M. Valeri affirmait que le RPM est "nerveux et jaloux" devant le bilan de leurs quatre années de mandat. Pour essayer de comprendre ce qui valait au RPM des attaques aussi haineuses et des tentatives d'ironie de la part des deux présidents, nous nous sommes penchés sur les résultats qu'ils revendiquent :

- Ils se vantent de 838 logements d'ici 2008. Mais où sont passés les 1300 qu'ils avaient promis-jurés lors de la campagne électorale. Le Gouvernement s'était engagé pour plus de 1000 logements devant l'ancienne majorité, et l'UP ne sera pas capable de faire tenir cet engagement, même en gaspillant 61 millions d'Euros par le recours à la maîtrise d'ouvrage déléguée!
- Ils parlent du travail à temps partiel pour les fonctionnaires. Le RPM remercie l'UP

de lui donner raison... en votant **une loi proposée par l'ancienne majorité.**

- Ils parlent encore et toujours d'accession à la propriété. S'agit-il de méthode Coué, ou ne lisent-ils pas les textes qu'ils sont appelés à voter? En effet, leur montagne a à peine accouché d'une toute petite souris, d'une loi dont le titre est pourtant très clair : **pas question de propriété, mais uniquement d'un "droit d'habitation", qui ne pourra pas être obtenu par tous les Monégasques, et qui ne sera pas toujours transmissible (!).**

Si on ajoute leur fâcheuse habitude de creuser des déficits en ponctionnant sans vergogne le Fonds de Réserve Constitutionnel que l'ancienne majorité a laissé, oui le RPM le confirme : nous sommes nerveux. Et même très nerveux en pensant à l'état dans lequel ils mettent notre pays, s'attribuant des mérites qu'ils n'ont pas, se vantant de leurs échecs, et usant de propos haineux qui ne visent qu'à diviser les

Monégasques alors que nous aurions tant besoin d'être unis.

Il reste le fait que nous serions "jaloux" de l'UP. Voici les trois définitions que l'on peut trouver dans un dictionnaire pour ce mot :

1. Qui manifeste de la jalousie, un désir d'exclusivité en amour.
2. Qui manifeste du dépit devant les avantages des autres; envieux.
3. Qui manifeste le souci de préserver ce qu'il possède.

À moins de faire preuve d'une bonne dose d'humour, personne ne pensera que nous sommes amoureux de l'UP, ni que nous sommes envieux de leurs échecs. Reste la troisième définition, la bonne : oui le RPM est soucieux de préserver la prospérité, l'unité et la qualité de vie de notre pays afin de les transmettre aux générations futures.

Égalité entre époux et Autorité parentale conjointe : un rêve inachevé...

Ils l'ont rêvé... Nous l'avons fait; Ils l'ont voté... Mais ils n'ont pas su en consacrer le principe jusqu'au bout...

Soucieux d'une politique globale d'égalité entre hommes et femmes, le RPM a prioritairement déposé en 1999 et voté en 2000 une proposition de loi instaurant d'une part l'égalité entre hommes et femmes et d'autre part l'autorité parentale conjointe. Reconnaisant la légitimité de cette demande, et devant l'insistance des élus de notre majorité d'alors, le Gouvernement a enfin déposé un projet de loi en ce sens à la fin 2002, quelques mois avant les élections.

C'est ce même projet de loi que la majorité UPM a donc trouvé "tout chaud" sur son bureau et qu'elle a voté fin 2003.

Le vote de ce texte impliquait nécessairement que soient postérieurement modifiés les règlements touchant aux conditions d'attribution des prestations sociales. Sans ces aménagements le vote de cette loi constitue un leurre.

Ainsi, la notion désuète de chef de foyer est toujours d'actualité et les enfants sont toujours sous dépendance de la puissance paternelle. Aujourd'hui encore, dans un couple marié, seul l'homme ouvre droit aux allocations familiales et aux remboursements médicaux pour leurs enfants, la femme reste "soumise" et ne peut se prévaloir d'une égalité qui pourrait lui permettre de faire basculer, si elle le désire, ses enfants sous son régime social.

Cette situation engendre de nombreuses inégalités qui font naître d'étranges paradoxes : il vaut mieux être homme fonctionnaire à Monaco de nationalité et de résidence françaises dont l'épouse travaille en France que femme fonctionnaire de nationalité et de résidence monégasques dont le conjoint travaille en France.

Dans le premier cas, les enfants seront sous le régime des Prestations médicales de l'État dont les avantages ne sont plus à prouver. Dans le second cas, les enfants dépendront des Caisses françaises donc allocations moindres, inexistence de certaines primes...

Alors à quand l'égalité et l'application des textes si vantés par l'actuelle majorité?

Ont participé à la rédaction de La Lettre du RPM n° 5 :
Daniel Boéri
Rainier BOISSON
Bertrand CROVETTO

Martine ELENA
Véronique de MILLO
Georges DICK
Guy MAGNAN
Roland MELAN
Alain MICHEL

Richard MULLOT
Francine PIERRE
Marianne REYNAUD
Florence SOSSO
Raphaël RIGOLI

La Lettre du RPM
Directeur de la Publication :
Guy Magnan